Cuisantes défaites dans les urnes

Autor(en): **Müller, Jürg**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **42 (2015)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-912075

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un objet délicat sur le plan éthique

Le ministre de l'Intérieur Alain Berset le reconnaît volontiers: les débats entourant la votation populaire sur le diagnostic préimplantatoire (DPI) ne seront «pas simples». En effet, le parlement a largement étendu le champ d'application présenté à l'origine par le Conseil fédéral. Les couples porteurs d'une maladie héréditaire grave pouvant être transmise à leur enfant peuvent demander un DPI. Dans la pratique, ils peuvent demander à ce que les embryons obtenus par fécondation artificielle soient examinés en vue de dépister la présence ou non de la maladie héréditaire en question. Ensuite, seuls les embryons ne présentant pas le gène de la maladie sont utilisés dans la méthode de procréation médicalement assistée. Le dépistage embryonnaire de maladies se manifestant spontanément telles que la trisomie 21 reste en revanche interdit.

Mais le parlement veut aller au-delà. Il entend autoriser le dépistage chromosomique pour tous les couples qui suivent un traitement de procréation assistée. Si l'objet initial n'aurait concerné que quelque dizaines de cas par an, la version du parlement touche quant à elle plusieurs milliers de couples par an. Des chiffres qui ont fait grossir les rangs des opposants. Deux obstacles devront être franchis: le 14 juin, le peuple suisse se prononcera sur une révision de la Constitution qui autorise les tests sur embryons. La proposition a remporté une large adhésion au parlement. Très controversée, la loi fixant les modalités concrètes d'application sera votée ultérieurement. Si le peuple approuve le 14 juin la révision de la Constitution, le délai référendaire pour la loi commencera à courir. Il est très probable qu'un référendum soit lancé, comme l'a déjà annoncé le Parti évangélique suisse (PEV).

Harmoniser les bourses d'études

Toute personne ayant besoin d'une bourse d'études pour suivre une formation dans une école supérieure, une haute école spécialisée, une haute école technique ou une université doit avoir les mêmes chances d'accès. Aujourd'hui, cela dépend du canton. Une «injustice» selon l'Union des étudiants de Suisse (UNES), qui a lancé une initiative demandant l'harmonisation de l'octroi des bourses au niveau de la formation tertiaire et, partant, un transfert de la compétence juridique des cantons vers la Confédération. Par ailleurs, les aides financières publiques reçues lors d'une première formation tertiaire reconnue doivent garantir un niveau de vie minimal. Selon l'UNES, une réglementation claire du système de bourses permettrait également de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.

Le Conseil fédéral et le parlement rejettent l'initiative mais partagent son orientation. Pour relâcher la pression, la loi sur les contributions à la formation a été totalement révisée, sous la forme d'un contre-projet indirect. Le projet a déjà été approuvé par le parlement, mais n'a pas encore été soumis au vote. Cette modification de la loi garde intactes les compétences de la Confédération et des cantons, mais l'État soutient les cantons dans l'harmonisation des bourses. De fait, seuls les cantons ayant signé le concordat sur les bourses d'études pourront bénéficier de subventions fédérales. Comme l'UNES le souhaitait, le concordat fixe des principes et des standards minimaux à l'échelon national.

Cuisantes défaites dans les urnes

Les Verts-libéraux et le Parti démocrate-chrétien ont piteusement échoué, les uns avec leur initiative «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie», l'autre avec l'initiative populaire «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt» le 8 mars dernier. Conçues initialement comme des locomotives électorales, les deux initiatives ont fait long feu.

Avec 92 % de non à son projet d'introduire un impôt sur les énergies non renouvelables à la place de la TVA, le Parti vert libéral s'est pris une claque historique. Il faut en effet remonter à 1929 pour trouver un moins bon résultat. Le score révèle qu'il a été fatal de vouloir établir un lien entre la question énergétique et le système fiscal. La taxe sur la valeur ajoutée est en effet très bien ancrée au sein de la population. Cette défaite sans appel de sa première initiative populaire est un lourd revers pour le jeune parti, habitué au succès. Reste à savoir si ce résultat aura des répercussions sur le système incitatif prévu par le Conseil fédéral dans le cadre de sa stratégie énergétique et qui bénéficiait jusqu'à présent d'un large soutien.

Le PDC a lui aussi subi une lourde défaite, avec 75,4 % de non à son initiative. Les considérations financières ont probablement joué un rôle déterminant dans ce rejet. Un oui aurait en effet coûté environ un milliard de francs de pertes fiscales à la Confédération, aux cantons et aux communes.

JÜRG MÜLLER

JÜRG MÜLLER EST RÉDACTEUR À LA «REVUE SUISSE»